



Arrêté GB/ASM/AG - 2026/n°416
Interdiction de circulation rue de
la Corne de Cerf

Tournage de film
Juillet 2026

ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU l'arrêté municipal n°168 du 09 avril 2026 de délégation
de fonctions et de signature à Monsieur FRACHON, 7^e
adjoint au Maire,
CONSIDERANT que pour le bon déroulement d'un
tournage par Chapter 2, il est nécessaire d'interdire la
circulation **rue de la Corne de Cerf, le 10 juillet 2026, de 9h
à 20h,**

ARRETONS

Article 1 : Pour la sécurisation du public et les besoins du tournage d'un long métrage par la société Chapter 2, la **circulation** des véhicules de toute nature sera **interdite** et considérée comme **gênante rue de la Corne de Cerf, le 10 juillet, de 9h à 20h.**

Article 2 : Le personnel agissant pour le compte de la société Chapter 2 sera autorisé à bloquer la rue en fonction des nécessités du tournage précités à l'article 1.

Article 3 : Les panneaux signalant l'interdiction de circulation seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement. Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 : L'amplication du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée à au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le 03 JUL. 2026

Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation



Hugues FRACHON
7^e Adjoint délégué à la Culture

Publié sur le site internet de la collectivité le : 03 JUL. 2026